

## OCTOBRE ROSE 2024

### Règlement de Tombola

#### **Article 1 :**

Du 1<sup>er</sup> au 20 octobre 2024 auront lieu les festivités d'Octobre Rose. A cette occasion, une exposition est organisée sur toute la durée de l'évènement, et une tombola, entre le 1<sup>er</sup> et le 17 octobre 2024, permettra de gagner les œuvres exposées.

En effet, les artistes participants offrent ces œuvres et cèdent la totalité de leurs droits à La Ligue.

#### **Article 2 :**

La vente des tickets de tombola, dont le prix est fixé à 2 euros, sera effectuée par La Ligue contre le cancer ou toute autre association toucassine et aura lieu sur la période définie ci-dessus à l'occasion des différents temps forts : lors du vernissage de l'exposition, le mardi 1<sup>er</sup> octobre au moulin Arnaud, lors de la soirée théâtre, le samedi 5 octobre à la salle des fêtes communale, et lors de la Marche Rose, le dimanche 6 octobre sur le parvis de la Mairie et devant la chapelle St Louis au Hameau de Valaury.

Les tickets de tombola devront obligatoirement contenir les nom, prénom et numéro de téléphone des participants, afin de les contacter à l'issue du tirage.

#### **Article 3 :**

Le tirage au sort se fera le vendredi 18 octobre en Mairie de Solliès-Toucas et sera diffusé sur les réseaux sociaux de la ville à l'issue.

Il sera procédé au tirage au sort des billets de tombola dans l'ordre de la liste des lots présents dans ce règlement.

Il sera tiré au sort 14 tickets gagnants correspondants aux 14 lots à gagner.

Il sera également tiré au sort 14 tickets supplémentaires qui composeront une liste d'attente en cas de désistement d'un gagnant.

#### **Article 4 :**

Liste des lots à gagner :

Lot 1 : un tableau de Paule FORNER, Lot 2 : un tableau de Pierre Jacomen, Lot 3 : une boîte en bois peinte de Martine CALLOCH, Lot 4 : un tableau de Nicolas JUAN, Lot 5 : une sculpture de Line BOUE, Lot 6 : un tableau de Salomia ANISOARA, Lot 7 : un tableau de Sindy GIRAUD, Lot 8 : une sculpture en fer forgé de Alain FASCIO, Lot 9 : un tableau de Pascal MOREL, Lot 10 : un tableau de Lulu AMERE, Lot 11 : une sculpture en fer forgé de Patrick GUIGNABODET,



Lot 12 : un tableau de Vava LIVOVSCHI, Lot 13 : un tableau de Tarita, Lot 14 : un tableau de Didier ELLENA.

**Article 5 :**

A l'issue du tirage au sort, les gagnants seront contactés par téléphone au numéro indiqué sur le coupon de jeu pour venir retirer leur lot au moulin Arnaud, qui leur sera remis sur présentation de leur ticket.

Les gagnants, disposeront d'un délai de 1 mois pour récupérer leur(s) lot(s), soit avant le lundi 18 novembre 2024. Passé ce délai, le(s) gagnant(s) du ticket supplémentaire par ordre de tirage au sort sera(ont) contacté(s).

**Article 6 :**

Le règlement du jeu sera affiché à côté de l'urne au cours de la vente des tickets, mis en ligne sur le site internet de la ville, et disponible sur demande auprès de l'Hôtel de Ville aux heures d'ouverture de l'accueil.

**Article 7 :**

Les participants à la tombola, acceptent que les nom et prénom soient diffusés sur le site et l'application de la mairie de Solliès-Toucas ; en outre, les gagnants acceptent également que leur photo soit diffusée sur l'ensemble des supports de communication de la ville et le cas échéant dans un article de presse.

**Article 8 :**

La participation à la tombola implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et de ses annexes éventuelles. Les lots offerts ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à leur contre-valeur en argent, ni à échange à la demande des gagnants.

**Article 9 :**

Les bulletins de jeu et les données personnelles, non gagnants, seront détruits à l'issue du tirage au sort, pour les tickets gagnants et supplémentaires, les données personnelles seront détruites après remise des lots.